

Sondage OpinionWay pour Legalstart.fr

Les entrepreneurs face à l'échec

Créer sa société est une aventure risquée. Comment réagissent les entrepreneurs face à l'échec de leur projet ? La majorité d'entre eux reste optimiste et ne laisserait pas une expérience négative bloquer leur désir d'entrepreneuriat : 61% des entrepreneurs envisageraient de créer une nouvelle entreprise si la précédente venait à fermer, 68% pourraient choisir un associé dont l'affaire précédente a périclité. A l'instar des Américains, l'entrepreneur français envisagerait-il l'échec comme un facteur de réussite ?

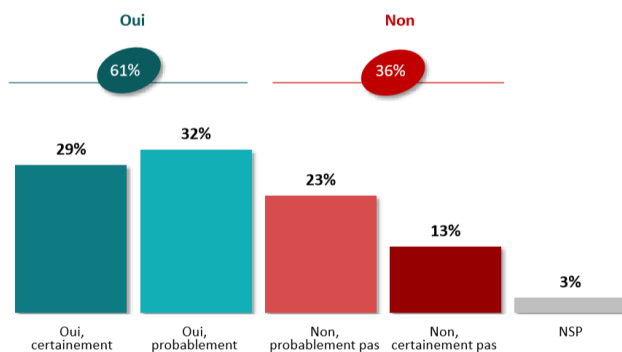
Legalstart.fr, la première plateforme juridique en ligne à destination des petites entreprises, et OpinionWay ont réalisé un sondage* (étude complète disponible [ici](#)) auprès de **1018 entrepreneurs et dirigeants d'entreprise** pour connaître leur perception de l'échec en matière de création d'entreprise et les facteurs qui expliqueraient un échec.

* Etude menée du 21 au 29 mars 2017, sur un échantillon de 1018 entrepreneurs et dirigeants d'entreprise issu de la base de 50000 personnes inscrites sur la plateforme Legalstart.fr.

L'échec d'une société ne signifie pas la fin de l'envie d'entreprendre

61% des entrepreneurs envisageraient de créer une nouvelle société s'ils devaient fermer leur entreprise, 36% d'entre eux s'abstiendraient.

Q. Si votre société ne fonctionnait plus et que vous étiez obligé de la fermer, envisageriez-vous d'en créer une nouvelle ?



Les femmes sont plus frileuses, tout juste une sur deux retenterait l'aventure en cas d'échec (53%), tandis que 64% des hommes voudraient relever à nouveau ce défi.

L'âge est également un critère segmentant. 75% des entrepreneurs de moins de 35 ans déclarent être prêts à réessayer, un chiffre qui diminue avec l'âge puisqu'ils ne sont plus que 65% parmi les 35-49 ans,

59% parmi les 50-64 ans et enfin 42% des 65 ans et plus.

Les réponses des dirigeants varient également en fonction de leur région d'implantation : 67% des dirigeants franciliens étant susceptibles de recréer une société contre 57% en province.

Selon leur secteur d'activité actuel, les interviewés n'expriment pas non plus la même propension au risque : deux entrepreneurs sur trois du BTP et des services aux entreprises envisageraient de recréer une société (respectivement 66%), quand ils ne sont que 53% parmi les agriculteurs et industriels. Ces derniers sont 45% à ne pas envisager de reconduire l'expérience, 26% d'entre eux étant même certains de ne pas vouloir le faire (contre 13% en moyenne qui partagent cet avis).

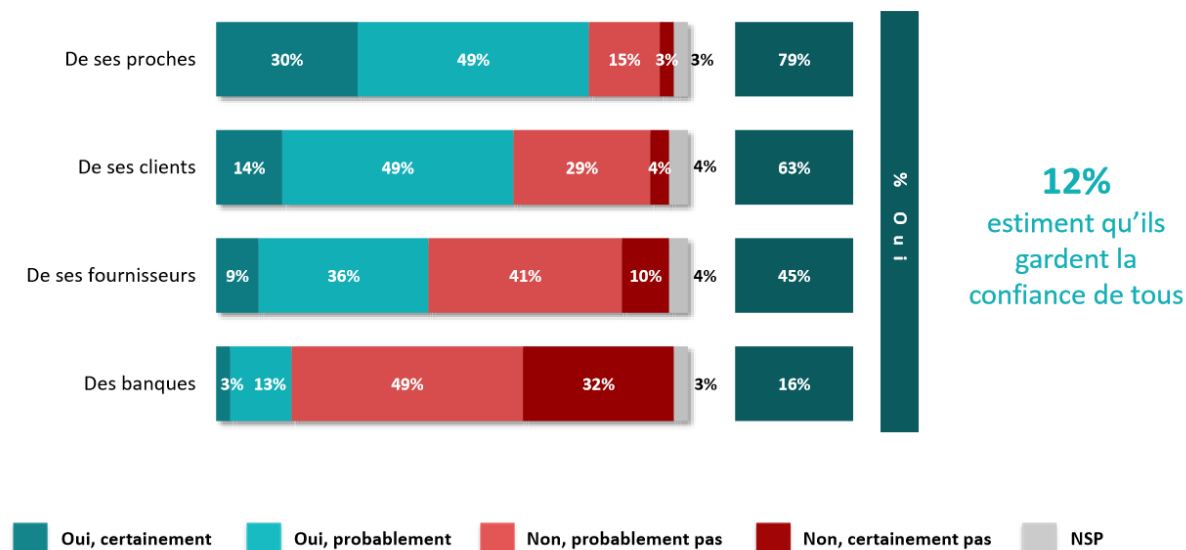
Timothée Rambaud, co-fondateur de Legalstart.fr : « Ce sondage est représentatif du changement de mentalité en France. Hier, l'échec était perçu comme un événement définitif et stigmatisant, aujourd'hui à l'instar des pays anglo-saxons, l'échec est tout à fait acceptable et fait partie des risques intrinsèques à l'entrepreneuriat. C'est une expérience qui peut même être formatrice pour l'entrepreneur. ».

Le maintien de la confiance des parties prenantes après un échec

La fermeture d'une société est perçue comme pouvant entraîner un déficit de confiance de la part de l'entourage personnel ou professionnel à l'égard de l'entrepreneur. Seulement 12% des entrepreneurs estiment qu'un créateur d'entreprise qui crée une nouvelle société après la fermeture de la précédente gardera la confiance à la fois de ses proches, de ses clients, de ses fournisseurs et des banques.

Q. D'après vous, lorsqu'un entrepreneur qui a été obligé de fermer sa société en crée une nouvelle, garde-t-il la confiance... ?

1018 personnes



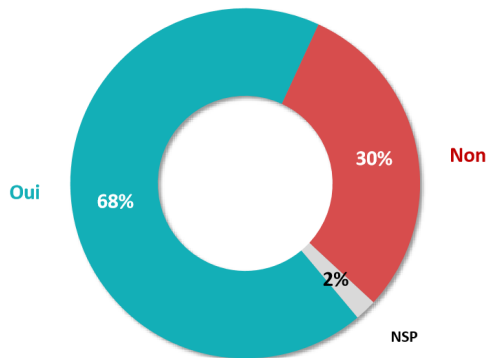
Si les proches semblent des soutiens acquis pour 79% des répondants, il n'en est pas de même pour les parties prenantes professionnelles, la confiance accordée par les fournisseurs et les banques étant perçue comme nettement plus fragile. Ainsi, un interviewé sur deux (51%) estime qu'un entrepreneur qui ouvre une nouvelle société après un échec perd la confiance de ses fournisseurs (contre 45% qui pensent le contraire) et une large majorité d'entre eux, 81%, a le sentiment que les banques ne lui accorderont plus leur soutien.

Alors que la confiance des parties prenantes professionnelles semble précaire, celle des clients est perçue comme étant nettement plus solide : 63% des interviewés estiment qu'elle perdurerait. Ce chiffre est encore plus fort parmi les entrepreneurs CHR (Commerce-Hôtellerie-Restauration), puisque 70% d'entre eux se figurent qu'un entrepreneur recréant une société après un échec garde la confiance de ses clients. Moins inquiets que leurs pairs, les dirigeants CHR estiment même à 52% que la confiance de leurs fournisseurs serait préservée (contre 45% au total).

S'associer à un entrepreneur ayant dû fermer sa société

30% des créateurs d'entreprise ne s'associeraient pas avec quelqu'un ayant dû fermer son entreprise, mais une majorité, plus des deux tiers, le ferait (68%).

Q. Et vous-même, pourriez-vous envisager de vous associer à un entrepreneur qui a dû fermer sa société ?



Moins averses au risque, les femmes envisageraient plus difficilement de s'associer à un entrepreneur ayant connu un échec (36% contre 30% au total), tout comme les entrepreneurs du Nord-Est (43%). Les agriculteurs/industriels (38%) et les entrepreneurs du BTP (34%) se montrent également plus réservés.

Les plus audacieux, qui imaginaient plus facilement que la moyenne

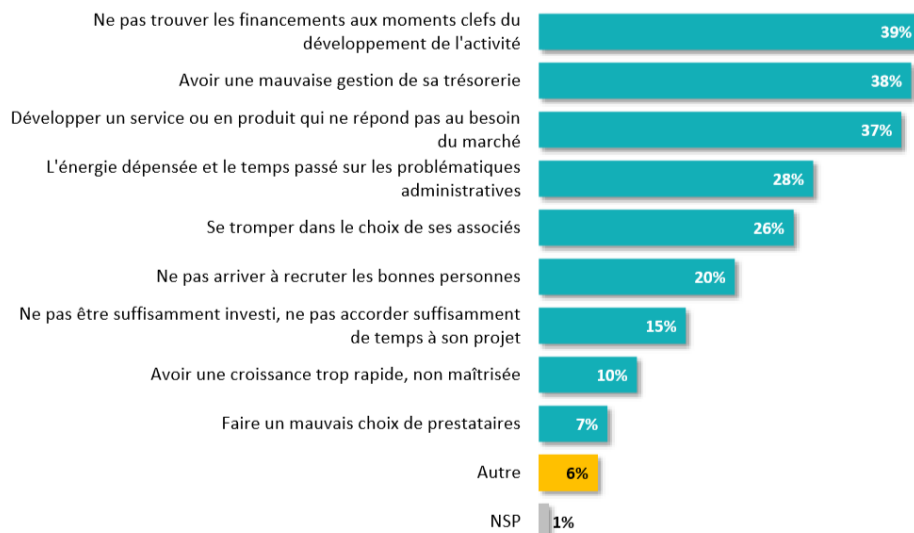
recréer une entreprise en cas d'échec, sont également les plus susceptibles de s'associer à un entrepreneur ayant fait face à un échec. C'est le cas des entrepreneurs de moins de 35 ans (74% contre 65% pour ceux âgés de 65 ans et plus), mais également des entrepreneurs franciliens (75%) et des dirigeants de société de service aux entreprises (75%).

Les principaux facteurs à l'origine de l'échec d'une société

Trois facteurs sont principalement mis en cause dans l'échec d'une société : le manque de financement aux moments clés du développement de l'activité (39%), une mauvaise gestion de sa trésorerie (38%), le service ou produit en lui-même s'il ne répond pas aux besoins du marché (37%). Les problématiques administratives, et notamment l'énergie dépensée et le temps passé que cela implique, sont pointées du doigt par 28% des entrepreneurs.

Q. Quels sont selon vous les principaux facteurs pouvant être à l'origine de l'échec d'une société ?

Trois réponses possibles – Total supérieur à 100%



Les questions de financement et de trésorerie sont plus souvent citées comme facteur d'échec par les femmes (respectivement 44% et 43%) tandis que les hommes mentionnent plus souvent les difficultés RH (21% contre 17% des femmes) ou le manque d'investissement personnel dans son projet (16% contre 10% des femmes).

Les craintes liées à la recherche de financement sont également plus fortes parmi les 50-64 ans (48%) et les entrepreneurs du Nord-Est (47%). Les plus jeunes ne redoutent pas tant le fait de réunir des fonds (34%) que de ne pas savoir les gérer (48%), une appréhension probablement liée à leur manque d'expérience. 44% des entrepreneurs du Sud-Est voient aussi dans la mauvaise gestion de la trésorerie une des principales causes d'échec.

Parallèlement aux difficultés financières, le fait de ne pas rencontrer son marché est aussi désigné comme un facteur majeur d'échec par 37% des interviewés. Ce sentiment est encore plus présent parmi les moins de 35 ans (46%), les Franciliens et les entrepreneurs ayant une société de services aux entreprises (43% chacun) qui identifient le développement d'un service ou d'un produit qui ne répond pas aux besoins du marché comme une des trois principales sources d'échec.

L'énergie dépensée et le temps passé sur les problématiques administratives est un facteur d'échec pour 28% des entrepreneurs en moyenne, mais surtout pour 36% des entrepreneurs du Nord-Est et 34% du Sud-Ouest, et pour 31% des 35-49 ans et des 50-64 ans.

Sur les facteurs plus secondaires les moins de 35 ans se distinguent car, systématiquement ou presque, ils leur accordent plus d'importance que la moyenne. Cela peut signifier qu'ils expriment à la fois une inquiétude et une vigilance plus accrues à l'égard des différents risques possibles. Ainsi ils sont plus nombreux à juger comme un possible facteur d'échec :

- Le fait de se tromper dans le choix de ses associés (31% d'entre eux contre 23% à 25% pour les entrepreneurs plus âgés ; 26% en moyenne)
- Le fait de ne pas arriver à recruter les bonnes personnes (25% contre 20% en moyenne)
- Le fait de ne pas être suffisamment investi et ne pas accorder suffisamment de temps à son projet (24% contre 15% en moyenne).

A propos de Legalstart.fr

Créée en 2013 par Timothée Rambaud, Pierre Aïdan et Stéphane Le Viet, Legalstart.fr est la première solution en ligne de création de documents juridiques et de formalités administratives à destination des TPE/PME. Le site permet à un professionnel de gérer lui-même l'ensemble de ses besoins juridiques : créer une entreprise, déposer une marque, rédiger un contrat de travail ou encore recouvrer une facture impayée. Pour les problématiques plus complexes, Legalstart.fr propose également une solution de mise en relation avec des avocats spécialisés grâce à son réseau de plus d'une centaine de partenaires dans tous les domaines du droit.

Legalstart.fr est lauréat du Concours d'innovation numérique et a obtenu le Pass French Tech auprès de Cap Digital. Legalstart.fr est membre de l'association gouvernementale Transition Numérique Plus (ATN+) qui aide les PME/TPE dans leur développement digital.

Plus d'informations sur www.legalstart.fr

Contacts Presse :

Jean-François Kitten : jf@licencek.com / M : +33 (0)6 11 29 30 28

Stéphanie Moy : s.moy@licencek.com / T : +33 (0)1 83 64 77 06